

# L'INDIVIDUALISATION DES FRAIS DE CHAUFFAGE : QUELS AVANTAGES ?

À L'HEURE OÙ LE CHAUFFAGE REPRÉSENTE 66% DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE D'UN IMMEUBLE, LA MISE EN PLACE DE L'INDIVIDUALISATION EST UNE SOLUTION EFFICACE ET ÉQUITABLE POUR RÉDUIRE LA FACTURE. DÉCRYPTAGE.

## POUR LES IMMEUBLES AVEC CHAUFFAGE COLLECTIF

**L'individualisation est obligatoire si votre immeuble\* consomme en chauffage**

**≥ 80 kWh/m<sup>2</sup>.an\*\***

Depuis le 21 déc. 2017 pour ceux consommant > 120 kWh/m<sup>2</sup>.an

D'ici le 25 oct. 2020 pour ceux consommant entre 80 et 120 kWh/m<sup>2</sup>.an



### Des dérogations sont possibles

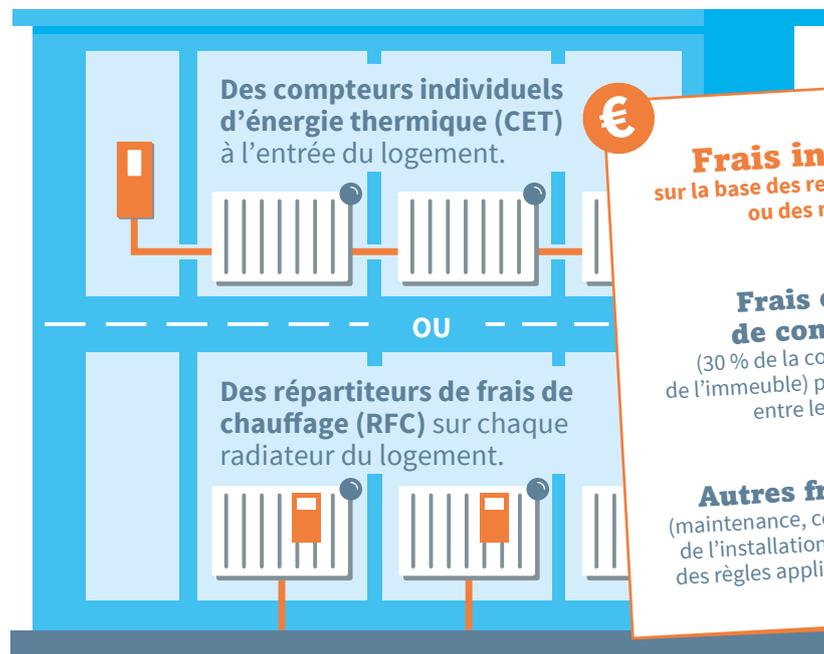
- ▶ lorsque la mise en place des appareils de mesure est techniquement impossible ;
- ▶ lorsqu'elle est trop coûteuse.

\*à usage d'habitation ou à usage mixte  
\*\*m<sup>2</sup> = surface habitable (m<sup>2</sup> SHAB)

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### DES APPAREILS DE MESURE SONT INSTALLÉS

La présence de robinets thermostatiques est indispensable pour permettre à chacun de régler son chauffage.



### LA FACTURATION EST INDIVIDUALISÉE

en fonction de sa consommation réelle. Fini le partage de la facture globale selon les tantièmes ou la surface de l'appartement.

€

**Frais individuels**  
sur la base des relevés des compteurs ou des répartiteurs

+

**Frais communs de combustibles**  
(30 % de la consommation totale de l'immeuble) partagés équitablement entre les occupants\*\*

+

**Autres frais communs**  
(maintenance, consommation électrique de l'installation...) répartis en fonction des règles applicables dans l'immeuble.

### Une garantie d'équité

Des coefficients peuvent être appliqués pour tenir compte des situations moins favorables de certains logements comme ceux au Nord, au dernier étage ou situés au-dessus des caves ou des parkings...

\*\*si l'ancienne réglementation avait déjà été mise en œuvre, il est possible de conserver le coefficient compris entre 0 et 0,5 voté auparavant.

## DES BÉNÉFICES À LA CLÉ



**Une baisse de consommation de 15 %** en moyenne, et donc des économies garanties sur la facture de chauffage.



**De bonnes habitudes prises au quotidien :** 3/4 des occupants ont changé leur comportement.



**Des gaz à effet de serre évités,** surtout si dans le même temps on isole son logement !

### POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez la fiche de l'ADEME « L'individualisation des frais de chauffage » sur [www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques](http://www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques)

Pour découvrir les aides et vous faire accompagner gratuitement : 0 808 800 700

Service gratuit \* prix appel

OU [www.faire.fr](http://www.faire.fr)

